

## RÈGLEMENT NUMÉRO 394-2024

### **MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 342-2015 CONCERNANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MATAGAMI**

---

ATTENDU QUE le *Règlement numéro 342-2015 concernant le plan d'urbanisme de la Ville de Matagami* est en vigueur sur le territoire de la ville de Matagami depuis le 8 juillet 2015;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami peut, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), modifier son plan d'urbanisme afin d'assurer une planification du territoire cohérente dans le temps;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami souhaite agrandir l'affectation CA afin de permettre une implantation plus harmonieuse d'éventuels projets commerciaux aux abords du boulevard Matagami;

ATTENDU QUE les abords du secteur visé sont présentement inoccupés;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par le conseiller Réal Dubé à la séance ordinaire du conseil tenue le 14 mai 2024 (résolution 2024-05-14-07);

ATTENDU QU'un projet de règlement a été préalablement adopté à la séance ordinaire tenue le 14 mai 2024 (résolution 2024-05-14-08);

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a tenu une assemblée publique de consultation sur ledit projet de règlement le 18 juin 2024 conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

EN CONSÉQUENCE,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

#### **ARTICLE 1 PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si au long reproduit.

#### **ARTICLE 2 OBJET DU RÈGLEMENT**

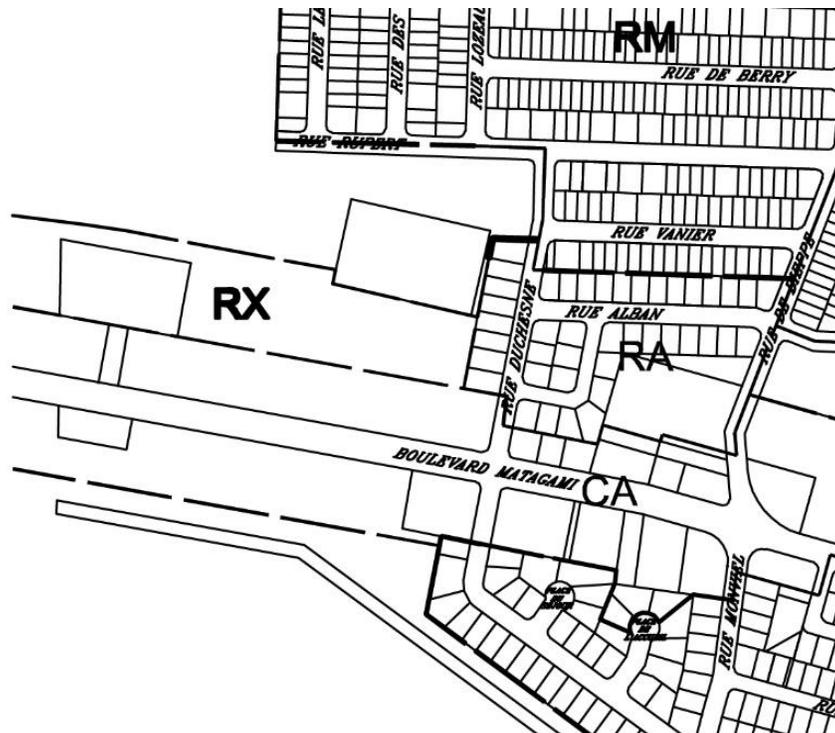
Le présent règlement vise à agrandir l'affectation CA au détriment des affectations RX et RA de manière à permettre une implantation plus harmonieuse d'éventuels projets commerciaux aux abords du boulevard Matagami, notamment en facilitant l'implantation de stationnements en cours arrière par l'augmentation de la profondeur d'une portion de l'affectation par rapport au boulevard Matagami, ainsi que par l'application des règles de zonage régissant le secteur commercial directement adjacent.

**ARTICLE 3      MODIFICATION DE LA PAGE 22 DU PLAN D'URBANISME  
DE LA VILLE DE MATAGAMI**

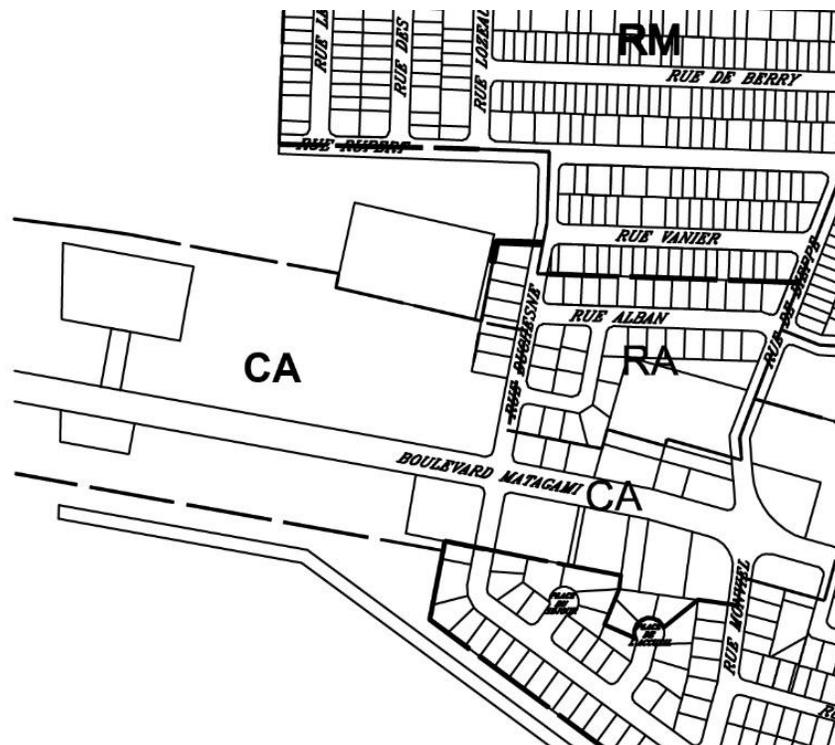
---

Le Plan d'urbanisme est modifié à la page 22 par la modification du plan des affectations en agrandissant l'affectation CA au détriment des affectations RX et RA, tel que montré ci-après :

- Plan des affectations avant la modification :



- Plan des affectations après la modification :



**ARTICLE 4    ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

*René Dubé*

---

RENÉ DUBÉ  
MAIRE

*Joannie Plante Bélisle*

---

JOANNIE PLANTE BÉLISLE  
GREFFIÈRE ADJOINTE

Avis de motion donné le 14 mai 2024  
Résolution n° 2024-05-14-07

Projet de règlement adopté le 14 mai 2024  
Résolution n° 2024-05-14-08

Avis public pour l'assemblée publique donné le 27 mai 2024

Assemblée publique aux fins de consultations tenue le 18 juin 2024

Règlement adopté par le conseil le 9 juillet 2024  
Résolution n° 2024-07-09-05

Affiché et entré en vigueur le 10 juillet 2024

